

Silvia Capanema

**Vice-Présidente déléguée à la jeunesse
et à la lutte contre les discriminations**

Réf. : SC/JA
Affaire suivie par : Julien Attal
Tél. : 06.69.05.55.08

Monsieur Frédéric Molossi
Vice-Président du Conseil Départemental de
Seine-Saint-Denis
1, esplanade Jean Moulin
93000 Bobigny

Bobigny, le 01 décembre 2017

Monsieur le Vice-président, cher Frédéric,

Je suis, à l'image de mon groupe, très préoccupée par le traitement réservé à l'aide sociale à l'enfance dans le budget primitif 2018. Un budget qui traduit une orientation encore jamais discutée collectivement dans les rangs de la majorité.

Dans le cadre de la délégation transversale Jeunesse, je souhaite aujourd'hui alerter, sur les graves dangers que font peser nos décisions sur les jeunes du département. Il faut le dire franchement : la situation sur le terrain est difficile, les mineurs non accompagnés qui affluent, le chômage et la précarité qui s'accroissent, un recul global des services publics de proximité, la violence et les trafics qui se développent.

A Saint-Denis, ville que je connais le mieux, mais je sais que son cas n'est pas isolé, des difficultés terribles se font jour dans plusieurs quartiers. Depuis plusieurs années les acteurs de terrain et les institutions interviennent, c'est le cas autour du collège Barbusse et des quartiers Allende et Floréal, Saussaie, Courtille. Depuis des années, je constate la faiblesse de la présence humaine dans nos quartiers, le désespoir des éducateurs, leur impression de jouer un rôle de pompier quand leur métier consiste à développer des projets. Je crois que l'heure est au renforcement de la présence d'éducateurs dans nos villes, à un réarmement de la prévention spécialisée, à un développement de l'accompagnement médico-social.

Cette position, je l'ai tenue dans différentes réunions. J'ai rencontré chaque Vice-président pour insister sur la transversalité des politiques jeunesse, nous avons adopté un plan, je n'ai pourtant jamais été associée aux décisions stratégiques concernant l'aide sociale à l'enfance.

Aujourd'hui je me fais l'écho des collègues de mon groupe qui sont inquiets de constater une baisse de 500 000 euros du financement de la prévention spécialisée. Dans un courrier le Président Troussel nous indique que cette baisse n'impactera pas les opérateurs qui auraient dégagé des résultats positifs du fait de postes financés mais non pourvus. Si tel est le cas, ne faut-il pas engager une réflexion commune, large, avec les opérateurs en question, les villes, l'état, pour permettre de pourvoir ces postes ? Quel est l'état des discussions avec les associations de prévention du département sur les moyens dont elles disposent et les conditions d'un travail efficace ? Dans son courrier le président évoque un rééquilibrage du financement de la prévention en s'appuyant davantage sur les villes, c'est un risque puisque

d'une part les villes sont elles aussi sous pression financière et d'autre part parce qu'en tant que « bénéficiaires » une relation de prestataire de service pourrait se développer avec les associations de prévention. Sans compter que l'aide sociale à l'enfance et son volet prévention est une compétence obligatoire propre aux conseils départementaux, les villes sont en droit de refuser ce transfert et les inégalités sur le territoire s'accroître.

Je m'étais interrogée dans un courriel du 5 octobre, suite à l'interpellation d'une assistante sociale intervenant en milieu scolaire, qui s'était vue répondre par les services du département que les contrats jeunes majeurs étaient gelés. J'avais relancé quelques semaines plus tard lors d'une réunion de bureau. Je suis restée sans réponse jusqu'à ce que nous ayons la proposition de BP 2018, il y a quelques jours. En effet les contrats jeunes majeurs seront limités y compris pour les mineurs non accompagnés devenant majeurs.

Il apparaît également qu'une pression existe pour limiter les accueils mère-enfant, et des places d'hébergement. C'est au final une coupe franche dans une compétence, une fois de plus, obligatoire.

Pour ce qui relève de l'accueil des mineurs isolés, le différentiel entre ce BP en légère hausse et l'estimation du CA 2017 est d'un peu moins de 50 millions d'euros, si nous pensons qu'il est important de maintenir un rapport de force avec l'état en lui indiquant que nous n'avons pas les moyens de faire face, cette somme nous paraît très importante et pose question sur la stratégie du département. Allons-nous vers des décisions modificatives de plusieurs dizaines de millions d'euros comme nous les avons votés en 2017, sinon quelle bataille engager autre que celle d'une nationalisation de la prise en charge des mineurs qui, si nous n'y sommes pas vigilants risque de les mettre en danger au vu des conditions d'accueil dans les centres gérés par l'Etat et de la propension à les traiter comme des migrants irréguliers plutôt que comme des enfants à protéger.

Les élus de la majorité sont donc, comme régulièrement, mis devant le fait accompli.

Nous refusons de sacrifier les enfants et les jeunes du département sur l'autel de l'austérité, nous voulons mener les combats nécessaires sur les sujets qui le méritent. Pour ces raisons nous demandons que les coupes prévues soient ajournées et qu'un débat argumenté puisse se tenir au sein de la majorité et avec les acteurs de l'aide sociale à l'enfance pour définir ensemble une politique départementale qui réponde à l'urgence du moment. Je propose qu'un rapport nous soit présenté lors d'un Bureau départemental comme ce fut le cas pour la question des crèches ou celle des ressources humaines.

Dans l'attente d'une action de votre part, je vous prie d'agréer monsieur le Vice-président, l'expression de mes sincères salutations.

Bien à toi,
Silvia Capanema
